

RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 03544
Numéro SIREN : 487 491 532
Nom ou dénomination : TITAN

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2018 sous le numéro de dépôt A2018/007760

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



2134481

Dénomination : TITAN
Adresse : Zone D'aménagement Concerté de Borde Blanche 31290
Villefranche-de-lauragais -FRANCE-

n° de gestion : 2005B03544
n° d'identification : 487 491 532

n° de dépôt : A2018/007760
Date du dépôt : 04/05/2018

Pièce : Projet de fusion - traité de fusion du 26/04/2018
avec annexe



2134481

PROJET DE FUSION - TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La société TITAN, société par actions simplifiée au capital de 154 000 euros, dont le siège social est situé Zone d'Aménagement Concerté de Borde Blanche – 31290 VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 487 491 532,

Représentée par Madame Agnès FRUCHOU épouse BRULIERE, en sa qualité de Président,

*Ci-après dénommée « la société absorbante »
D'une part,*

ET

La société SAS RESTOLAUR, société par actions simplifiée en cours de liquidation, au capital de 150 000 euros, dont le siège social est situé Zone d'Aménagement Concerté de Borde Blanche, Centre Commercial Super U – 31290 VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 751 030 461,
Représentée par son liquidateur, Monsieur Jean-François BRULIERE,

*Ci-après dénommée « la société absorbée »
D'autre part,*

Il a été arrêté en vue de la fusion, sous le régime de l'article L 236-11 du Code de commerce, de la société TITAN et de la société SAS RESTOLAUR par voie d'absorption de la seconde par la première, les conventions qui vont suivre réglant ladite fusion.

Préalablement auxdites conventions, il est exposé ce qui suit :

I – La société TITAN a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 4 de ses statuts :

« Toutes opérations se rapportant à :

- la participation directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet,
- la réalisation de tâches et missions administratives, comptables et financières et plus généralement toutes prestations de service pour le compte de toute entreprise dans laquelle elle détient une participation quelconque. »

La durée de la société expire le 15 décembre 2030.

Le capital s'élève actuellement à 154 000 euros. Il est divisé en 150 actions de 1.026,66 euros chacune de valeur nominale, toutes entièrement libérées et réparties comme suit :

AB N

Jean-François BRULIERE	15 PP 52 NP 2 USU	Actions P' Actions ordinaires
Rémi BRULIERE	2 PP 52 U	Actions P Actions ordinaires
Agnès BRULIERE	11 PP	Actions P'
AKARAVA	34 PP 2 NP	
Paul BRULIERE	34 PP	
TOTAL	150 actions	100 %

II – La société SAS RESTOLAUR a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

« - la restauration en libre-service de type cafétéria

Et généralement toute opérations de quelque nature qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à toutes activités connexes ou complémentaires ou susceptibles de contribuer à son extension ou à son développement. »

La durée de la société expire le 23 avril 2111.

Le capital s'élève actuellement à 150 000 euros. Il est divisé en 150 000 actions de 1 euro chacune de valeur nominale détenues par TITAN, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

La société RESTOLAUR est en cours de liquidation.

Aux termes de décisions unanimes des associés de la société SAS RESTOLAUR en date de ce jour, les associés de la société SAS RESTOLAUR ont décidé d'approuver le projet de fusion de la société SAS RESTOLAUR, société absorbée, par la société TITAN, société absorbante, et de donner tous pouvoirs au liquidateur, Monsieur Jean-François BRULIERE aux fins de procéder à la réalisation de la fusion.

Ni la société TITAN, ni la société SAS RESTOLAUR n'a émis de parts bénéficiaires ou d'obligations.

III - Aucune des sociétés ne fait publiquement appel à l'épargne.

IV - Les motifs et buts qui ont à envisager la fusion par leurs dirigeants respectifs, de la société SAS RESTOLAUR et de la société TITAN sont les suivants :

La présente fusion constitue une opération de restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles. Elle se traduira également par un allègement significatif des coûts de gestion administrative du groupe.

La société SAS RESTOLAUR est la filiale à 100 % de la société TITAN, qui détient l'intégralité des 150 000 actions émises par la société SAS RESTOLAUR, société devant être absorbée.

V - Les comptes de la société TITAN et de la société SAS RESTOLAUR utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés à la date du 31 octobre 2017, date de clôture du dernier

DR B

exercice social de chacune des sociétés intéressées. S'agissant d'une opération de restructuration interne, les apports sont évalués à leur valeur nette comptable.

Les comptes de la société SAS RESTOLAUR ont été approuvés par décision de l'associé unique en date du 26 avril 2018.

Les comptes de la société TITAN ont été approuvés par décision de la collectivité des associés en date du 26 avril 2018.

VI - Cette fusion se traduisant par l'absorption d'une société dont la totalité des actions est la propriété de la société absorbante, il ne sera procédé par cette dernière à aucune augmentation de capital, celle-ci ne pouvant recevoir les actions devant lui revenir en échange de ses droits dans la société absorbée.

Le patrimoine de la société absorbée sera dévolu à la société absorbante dans l'état où il se trouvera lors de la réalisation de la fusion.

Il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la société absorbée à cette époque sans exception.

La société absorbante deviendra débitrice des créances non obligataires de la société absorbée au lieu et place de celle-ci sans que cette substitution entraîne novation à leur égard.

Et, cela exposé, il est passé aux conventions ci-après relatives aux apports faits à titre de fusion par la société SAS RESTOLAUR (société absorbée) à la société TITAN (société absorbante).

PLAN GENERAL

Les conventions seront divisées en huit parties, savoir :

- la première, relative à l'apport-fusion effectué par la société SAS RESTOLAUR (société absorbée) à la société TITAN (société absorbante) ;
- la deuxième, relative à la propriété et à l'entrée en jouissance ;
- la troisième, relative aux charges et conditions de l'apport-fusion ;
- la quatrième, relative à la rémunération de cet apport-fusion ;
- la cinquième, relative aux déclarations par le représentant de la société absorbée ;
- la sixième, relative au régime fiscal ;
- la septième, relative aux dispositions diverses.

DB

B

PREMIERE PARTIE - APPORT-FUSION PAR LA SOCIETE RESTOLAUR (SOCIETE ABSORBEE) A LA SOCIETE TITAN (SOCIETE ABSORBANTE)

La société TITAN, représentée par son Président, Madame Agnès BRULIERE agissant au nom et pour le compte de la société TITAN, en vue de la fusion à intervenir entre cette société et la société SAS RESTOLAUR, au moyen de l'absorption de RESTOLAUR par TITAN, fait apport ès-qualité, sous les garanties ordinaires et de droit, à la société TITAN, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Madame Agnès BRULIERE, ès-qualité de Président de ladite société, de la toute propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de la société SAS RESTOLAUR, avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 1^{er} novembre 2017 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion.

I - DESIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL

L'actif apporté comprenait, à la date du 31 octobre 2017, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés évalués à leur valeur comptable conformément aux règles comptables (PNG art 720-1 et 740-1 issus du règlement ANC 2014-03 en cours d'homologation).

A - ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/10/2017
Concessions, brevets, logiciels, droits et valeurs similaires	0 euros	0 euros	0 euros
Fonds commercial dont droit au bail 0 euros	15 250 euros	15 250 euros	0 euros
Autres immobilisations incorporelles	0 euros	0 euros	0 euros

Total des immobilisations incorporelles : 0 euros.

Immobilisations corporelles

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/10/2017
Terrains	0 euros	0 euros	0 euros
Constructions	595 703 euros	595 703 euros	0 euros

DB

B

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/10/2017
Installations techniques, Matériel et Outillage	147 899 euros	139 102 euros	8 797 euros
Autres immobilisations corporelles	166 714 euros	156 263 euros	10 451 euros

Total des immobilisations corporelles : 19 248 euros

Le montant des immobilisations corporelles est composé comme suit :

215400	4	Tirage soda	450,56 €
215400	5	Tirage vin	35,66 €
215400	9	Matériel chaud	310,09e€
215400	10	Groupe froid & cuves freeflow	3 914,95€
215400	13	Vitrine glaces	2 567,40 €
215400	14	Frigo	80,40 €
215400	32	Armoire boissons	155,46 €
215400	37	Friteuses & accessoires	665,37 €
215400	38	Fours & supports	592,78 €
215400	50	Frigo	24,12 €
218400	4	Meuble tirage sodas	297,55 €
218400	5	Meuble caisses & access x2	534,43 €
218400	13	Habillage armoire boissons	154,55 €
218400	17	Meuble glacier	8 519,49 €
218400	19	Meuble plats cuisinés	295,83 €
218400	20	Meuble légumes	359,42 €
218400	21	Meuble grillades	289,49 €

Immobilisations financières

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/10/2017
Participations mises en équivalence	0 euros	0 euros	0 euros
Autres participations	0 euros	0 euros	0 euros

AB B

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/10/2017
Créances rattachées à des participations	0 euros	0 euros	0 euros
Autres titres immobilisés	0 euros	0 euros	0 euros
Prêts	0 euros	0 euros	0 euros
Autres immobilisations financières	17 800 euros	0 euros	17 800 euros

Total des immobilisations financières : 17 800 euros

Le montant des immobilisations est réparti comme suit :

- Dépôt de Garantie SERSOTAN 15 250 €
- Dépôt de Garantie DISTRI SYNERGIE 2 550 €

B - ACTIF NON IMMOBILISE

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/10/2017
Stocks	0 euros	0 euros	0 euros
Avances et acomptes versés sur commandes	0 euros	0 euros	0 euros
Créances clients	0 euros	0 euros	0 euros
Autres créances	84 614 euros	0 euros	84 614 euros
Valeurs mobilières de placement	0 euros	0 euros	0 euros
Disponibilités	4 342 euros	0 euros	4 342 euros
Charges constatées d'avance	6 726 euros	0 euros	6 726 euros

Total de l'actif non immobilisé : 95 682 euros.

Le montant des autres créances est réparti comme suit :

- RRR A OBTENIR ET AVOIRS A RECEVOIR 8 667.99 €
- TVA DEDUCTIBLE / DECAISSEMENT JANVIER 6724 €
- TVA DEDEUCTIBLE / DECAISSEMENT DECEMBRE 1244.42 €
- CREDIT DE TVA A REPORTER 3594 €
- TVA / FACTURES NON PARVENUES 4 957.72 €

AB B

- ETAT PRODUIT A RECEVOIR 18 332 €
- CICE 10 846 €
- DEGREVEMENT CVAE 4183 €
- DEGREVEMENT CFE 3303 €
- DEBITEURS DIVERS 2 138.56 €
- BASTIDE EVENEMENTS 660 €
- JB SETE BALARUC 600.00
- TONEKYO 878.56 €
- ACOMPTE CHARGES LOCATIVES 26 310.04 €

Le montant des charges constatées d'avances est réparti comme suit :

- Stock fourniture pour 852.53 €
- Consommable Vêtements de travail 8.34 €
- Consommable imprimés 67.00 €
- Consommable emballage 119.28 €
- Fournitures administratives 15.54 €
- Cadeau Menu enfants 298.56 €
- Uniforme habillement 161.37 €
- EDF 37.20 €
- Stock en attente de donation 3093.72 €
- Contribution Audiovisuel 184 €
- SCI SERSOTAN (Charges locatives) 1888.81 €

TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES :

Immobilisations incorporelles :	0 euros
Immobilisations corporelles :	19 248 euros
Immobilisations financières :	17 800 euros
Actif non immobilisé :	95 682 euros

TOTAL : 132 730 euros

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par la société SAS RESTOLAUR à la société TITAN comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF

La société absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la société absorbée la totalité du passif de cette dernière dont le montant au 31 octobre 2017 est ci-après indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Il est précisé que la société SAS RESTOLAUR a provisionné dans ses comptes à titre de provisions pour risques la somme de 39 150 euros concernant le litige l'opposant à la société FLUNCH suite à la cessation de l'activité de restauration de la société.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la société absorbée, au 31 octobre 2017 ressort à :

		Valeur au 31/10/2017
Emprunts obligataires convertibles		0 euros
Autres emprunts obligataires		0 euros
Emprunts auprès des établissements de crédits		604 euros
Emprunts et dettes financières diverses		1 436 852 euros correspondant au montant du compte courant de l'associé unique
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0 euros
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		102 179 euros
Dettes fiscales et sociales		10 434 euros
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0 euros
Autres dettes		0 euros
Comptes de régularisation du passif		0 euros
Provision pour risque		39 150 euros

TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE ABSORBEE AU 31 octobre 2017 : 1 589 218 euros

Le représentant de la Société absorbée certifie :

- que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la société au **31 octobre 2017** et le détail de ce passif, sont exacts et sincères,
- qu'il n'existait, dans la société absorbée, à la date susvisée du **31 octobre 2017**, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan,
- plus spécialement que la société absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,
- et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

III - ACTIF NET APPORTE

- Les éléments d'actifs sont évalués au 31 octobre 2017 à : **132 730 euros**.

- Le passif pris en charge à la même date s'élève à : **1 589 218 euros**.

Soit un montant total d'actif net apporté de (1 456 489) euros.

AB B

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Aucun engagement hors bilan n'a été donné par la société.

ORIGINE DE PROPRIETE

Fonds de commerce

Le fonds de commerce apporté, par la société SAS RESTOLAUR, à la société TITAN à titre de fusion résulte de sa création, lors de la constitution de la société SAS RESTOLAUR.

Participations :

La société SAS RESTOLAUR ne détient aucune participation.

ENONCIATION DES BAUX

La société SAS RESTOLAUR bénéficie d'une mise à disposition gratuite des locaux en substitution de la résiliation conventionnelle du bail commercial conclu pour la Zone d'Aménagement Concerté de Borde Blanche, Centre Commercial Super U à 31290 VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS.

DEUXIEME PARTIE - PROPRIETE JOUISSANCE

La société TITAN sera propriétaire et prendra possession des biens et droits mobiliers et immobiliers à elle apportés à titre de fusion par la société SAS RESTOLAUR à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière.

Jusqu'audit jour, la société SAS RESTOLAUR continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important sans l'accord préalable de la société.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1^{er} novembre 2017 par la société SAS RESTOLAUR seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la société absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la société TITAN, ladite société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} novembre 2017.

A cet égard, le représentant de la société absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 1^{er} novembre 2017 (et il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports) aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, le représentant de la société absorbée déclare qu'il n'a été pris, depuis la date du 1^{er} novembre 2017 (et qu'il ne sera pris jusqu'à la réalisation définitive de la fusion objet des présentes) aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé depuis ladite date du 1^{er} novembre 2017 (et qu'il ne sera procédé jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion) à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

AB B

TROISIEME PARTIE - CHARGES ET CONDITIONS

III – 1. EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBANTE

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la société absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

- 1) La société absorbante prendra les biens et droits, et notamment le fonds de commerce à elle apporté, avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, et ce compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.
- 2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la société absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la société SAS RESTOLAUR.
- 3) La société absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la société absorbée.
- 4) La société absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits, objet de l'apport-fusion.
- 5) La société absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- 6) La société absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

Il est rappelé, en tant que de besoin, que :

- 7) La société absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la société absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

III – 2. EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBEE

- 1) Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.
- 2) Le représentant de la société absorbée s'oblige, ès-qualité, à fournir à la société absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la société TITAN, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

AB 

3) Le représentant de la société absorbée, ès-qualité, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la société absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4) Le représentant de la société absorbée oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la société absorbée

QUATRIEME PARTIE - REMUNERATION DES APPORTS EFFECTUES A LA SOCIETE TITAN PAR LA SOCIETE RESTOLAUR

L'estimation totale des biens et droits apportés par la société SAS RESTOLAUR s'élève à la somme de **132 730 euros**. Le passif pris en charge par la société TITAN au titre de la fusion s'élève à la somme de **1 550 068 euros**.

Balance faite, la valeur nette des biens et droits apportés ressort à la somme de **(1 417 339) euros**.

La société TITAN, société absorbante, étant propriétaire de la totalité des 150 000 actions de la société SAS RESTOLAUR, société absorbée, et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres actions, Madame Agnès BRULIERE, Président de la société TITAN, société absorbante, ès-qualité, déclare que la société TITAN renoncera, si la fusion se réalise, à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en sa qualité d'associé de ladite société absorbée.

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés soit un actif net négatif de **(1 456 489) euros** et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des 150 000 actions de la société SAS RESTOLAUR, inscrit initialement pour 171.000 euros et ramenée à 0 par la provision pour dépréciation des titres est égale à **(1.456 .489) euros**. En conséquence le mali définitif tenant compte de l'annulation des titres s'établit à **(-1.456.489) + (171.000) est égal à (1.627.489) euros**.

Ce mali de fusion sera affecté en charges exceptionnelles dans les comptes de la société TITAN.

CINQUIEME PARTIE - DECLARATIONS

Le représentant de la société SAS RESTOLAUR, société absorbée, déclare :

V. 1 - SUR LA SOCIETE ABSORBEE ELLE-MEME

1) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de liquidation judiciaire, de liquidation de biens ou de règlement judiciaire, de redressement ou de liquidation judiciaires, qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité en dehors du litige l'opposant actuellement à la société FLUNCH et pour lequel un protocole d'accord est en cours sur le montant provisionné dans les comptes en « *provision pour risque* ».

2) Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.

3) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

- que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la société au **31 octobre 2017** et le détail de ce passif, sont exacts et sincères,

AB R 11/19

- qu'il n'existait, dans la société absorbée, à la date susvisée du **31 octobre 2017**, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan,
 - plus spécialement que la société absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,
 - et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile,
- 4) que la société ayant cessé son activité elle n'emploie à ce jour aucun salarié.
- 5) que la totalité des prêts bancaires ayant été remboursée, elle s'engage à fournir sous trois (3) mois à compter de la signature des présentes un état des privilèges et des nantissements de la société absorbée attestant de la levée des nantissements.

V. 2 - SUR LES BIENS APPORTES

- 1) Que les indications concernant la création du fonds de commerce apporté figurent ci-dessus.
- 2) Que le patrimoine de la société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.
- 3) Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, notamment les divers éléments corporels ou incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque autre que ceux indiqués dans l'état des privilèges et des nantissements mentionnés ci-dessus dont la société absorbée s'est engagée à rapporter un état des privilèges et des nantissements indiquant la levée des nantissements, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la société absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

SIXIEME PARTIE - REALISATION DE LA FUSION

Madame Agnès BRULIERE, es qualité, accomplira toutes les formalités légales consécutives au présent traité à l'effet de constater :

- soit qu'à l'issue du délai de trente jours à compter de la publication du traité de fusion, les créanciers n'aient pas formé opposition à la fusion absorption de la société SAS RESTOLAUR ;
- soit qu'en cas d'oppositions formées dans le délai susvisé, lesdites oppositions aient été rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou que des garanties aient été constituées ;

de sorte que la société SAS RESTOLAUR ainsi absorbée soit radiée du registre du commerce et des sociétés.

Etant ici rappelé que la société SAS RESTOLAUR sera considérée à la date de réalisation de la fusion comme étant dissoute sans liquidation.

En outre, Madame Agnès BRULIERE es-qualité, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes autres formalités requises par les textes législatifs ou réglementaires en vigueur.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous moyens appropriés et notamment par décision constatant la réalisation de la fusion par le Président de la société TITAN, société absorbante.

AB B

SEPTIEME PARTIE - REGIME FISCAL

VII. 1 - DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants de la société absorbante et de la société absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

VII. 2. - IMPOT SUR LES SOCIETES

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, **la fusion prend effet rétroactivement le 1er novembre 2017**. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la société SAS RESTOLAUR, société absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la société absorbante.

Les représentants des sociétés absorbée et absorbante rappellent que la société absorbante détient la totalité des actions de la société absorbée et que la fusion constitue une opération de restructuration interne. Les apports seront transcrits à la valeur comptable dans les écritures de la société absorbée, retenue à la date du 31 octobre 2017.

Les représentants légaux de la société SAS RESTOLAUR, société absorbée et de la société TITAN, société absorbante déclarent placer la présente fusion sous le régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts.

VII. 3 – La société TITAN, SOCIETE ABSORBANTE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

a) La présente fusion retenant les valeurs comptables au 31 octobre 2017 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, la société TITAN, société absorbante, conformément aux dispositions de l'instructions administrative BOI-IS-FUS-30-20 n°10, reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société absorbée ;

b) La société absorbante se substituera à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;

c) la société absorbante calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ;

d) La société absorbante reprendra au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée ; elle reprendra, si elles ont été constatées par la société absorbée, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit constituées au titre des exercices clos avant le 31 décembre 2013, et ainsi que les provisions prévues par la réglementation des entreprises d'assurances et de réassurances ;

e) La société absorbante se substituera à la société SAS RESTOLAUR, société apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;

AB VB

f) La société absorbante calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société SAS RESTOLAUR, société absorbée ;

AB

B

VII. 4 - OBLIGATIONS DECLARATIVES

Pour l'application du régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts, les soussignés, ès-qualité, au nom des sociétés qu'ils représentent, s'engagent expressément :

- à joindre aux déclarations des sociétés absorbée et absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

VII. 5 - ENREGISTREMENT

Le présent projet sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VII. 6 - TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

a. Les représentants de la société absorbée et de la société absorbante constatent que la fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée pour l'application des articles 266, 1-e, 268 et 297 A du Code général des impôts relatif aux opérations taxables sur la marge.

b. La société absorbante déclare qu'elle demandera le remboursement du crédit de taxe déductible dont est titulaire le cas échéant la société absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411.

HUITIEME PARTIE - DISPOSITIONS DIVERSES

FORMALITES

1) La société absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.

2) La société absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

3) La société absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

4) La société absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

DESISTEMENT

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante aux termes du présent acte.

AB B

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

REMISE DE TITRES

Il sera remis à la société TITAN, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société SAS RESTOLAUR ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la société SAS RESTOLAUR à la société TITAN.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Fait à TOULOUSE

Le 26 avril 2018

En cinq (5) exemplaires, dont :

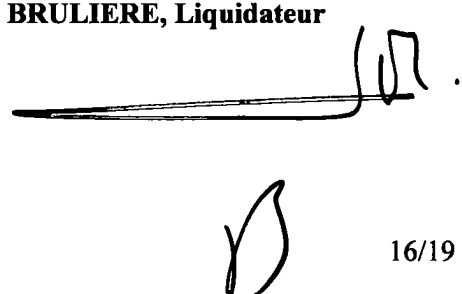
UN pour chaque partie,
UN pour l'enregistrement,
Deux pour dépôt au Greffe
Un pour le conseil

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
TOULOUSE 3
Le 03/05/2018 Dossier 2018 21650, référence 2018 A 04914
Enregistrement : 125 € Penalties : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros
L'Agent administratif des finances publiques

Pour la société TITAN
Madame Agnès BRULIERE, Présidente



Pour la société SAS RESTOLAUR
Monsieur Jean-François
BRULIERE, Liquidateur



ANNEXE UNIQUE

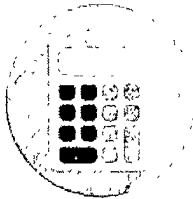
Bilan, compte de résultat et annexe de la société SAS RESTOLAUR

AB B

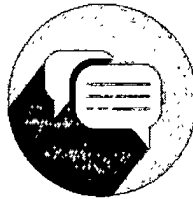


**AUDITEURS
ASSOCIÉS**

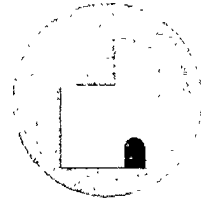
113 route de Labège
31400 TOULOUSE
T. 05 62 71 48 00
www.auditeurs-associes.com



Expertise-comptable



Conseils



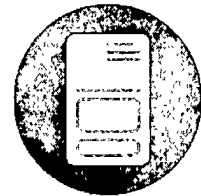
Social



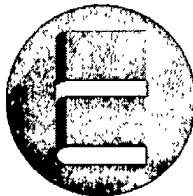
Juridique



Médical



Gestion du patrimoine



Commissariat aux comptes

Comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2017

S.A.S RESTOLAUR

Zone d'aménagement concertée Borde Blanche
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

AB 13

Sommaire

Compte rendu de travaux de l'expert comptable

Bilan - compte de résultat

Bilan actif
Bilan passif
Compte de résultat

Détail des comptes

Détail bilan actif
Détail bilan passif
Détail compte de résultat

L'Annexe

Principes et méthodes comptables retenues
Compléments d'informations
Engagements financiers et autres informations
Autres éléments significatifs

Liasse fiscale

Déclaration
Tableaux
Annexes libres

Etat de gestion

Soldes intermédiaires de gestion
Ratios de dynamisme
Tableau de financement
Ratios de gestion courante
Détails de ratios

AB R

Compte rendu de travaux

d'expert-comptable

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité :

S.A.S RESTOLAUR

relatifs à l'exercice du 01/11/2016 au 31/10/2017

qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan
132 729 euros
- Chiffre d'affaires
449 348 euros
- Résultat net comptable
-777 853 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

Fait à Toulouse

Le 01/02/2018



Signature électronique
Marc ANGLES
Expert-comptable



Bilan

Compte de résultat

AB M

Actif	Valeurs au 31/10/17			Valeurs au 31/10/16
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				26 319
Frais de développement				15 250
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	15 250	15 250		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				425 694
Constructions	595 703	595 703		
Installations tech., matériel, outillages industriels	147 899	139 102	8 797	58 329
Autres immobilisations corporelles	166 714	156 263	10 451	66 784
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 800		17 800	17 800
Total de l'actif immobilisé (I)	943 366	906 318	37 048	610 177
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				10 843
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)				5 761
Autres créances (3)	84 614		84 614	98 939
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 342		4 342	22 988
Charges constatées d'avance (3)	6 726		6 726	14 465
Total de l'actif circulant (II)	95 682		95 682	152 996
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total de l'actif (I + II + III + IV + V)	1 039 048	906 318	132 729	763 173
(1) Dont droit au bail	15 250			15 250
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif	Valeurs au 31/10/17	Valeurs au 31/10/16
Capitaux propres		
Capital (dont versé : 150 000)	150 000	150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-828 636	-601 934
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-777 853	-226 702
Situation nette	-1 456 489	-678 636
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	-1 456 489	-678 636
Autres fonds propres		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres (I) Bis		
Provisions		
Provisions pour risques	39 150	
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)	39 150	
Dettes (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	604	408 014
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 436 852	914 136
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	102 179	87 865
Dettes fiscales et sociales	10 434	31 679
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		114
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)	1 550 068	1 441 809
Écarts de conversion passif (IV)		
Total du passif (I + II + III + IV)	132 729	763 173
(1) Dont à plus d'un an	1 436 852	301 554
(1) Dont à moins d'un an	113 216	1 140 254
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

AB

Compte de résultat

31/10/2017

Exportations

Total

31/10/2016

Total

Produits d'exploitation

Ventes de marchandises	264	
Production vendue (biens et services)	449 084	621 667
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 934	
Reprises sur prov. (amorts), transferts charges	7 740	11 268
Autres produits	4 281	2 479

Total des produits d'exploitation

463 303

635 413

Charges d'exploitation

Achats de marchandises	264	
Achats de matières premières et autres appro.	139 617	188 976
Variation de stocks	5 165	1 091
Autres achats et charges externes	195 795	206 341
Impôts, taxes et versements assimilés	6 862	13 181
Salaires et traitements	182 352	238 263
Charges sociales	71 976	45 832
Dotations aux amortissements sur immobilisations	114 230	119 331
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		28
Autres charges	23 569	27 827

Total des charges d'exploitation

739 831

840 870

Résultat d'exploitation

-276 528

-205 457

Différences positives de change

Produits financiers

Charges financières

17 767

19 572

Résultat financier

-17 767

-19 572

Résultat courant

-294 295

-225 029

Produits exceptionnels

17 859

Charges exceptionnelles

501 417

1 673

Résultat exceptionnel

-483 558

-1 673

Impôt sur les bénéfices

Total des produits

481 162

635 413

Total des charges

1 259 015

862 115

Bénéfice ou perte

-777 853

-226 702

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

1 990

1 509

AB B

Détail des comptes

AB M

Détail actif

Valeurs nettes au
31/10/17

Valeurs nettes au
31/10/16

Variation

en valeur

en %

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Concessions, brevets et droits similaires

205100	logiciels informatiques		2 152,63	-2 152,63	-100,00
205200	franchises		45 000,00	-45 000,00	-100,00
280510	amort.logiciels informatiques		-2 152,63	2 152,63	100,00
280520	amort.franchises		-18 680,55	18 680,55	100,00

Fonds commercial

206000	droit au bail	15 250,00	15 250,00		
290600	depreciation droit au bail	-15 250,00		-15 250,00	

Immobilisations corporelles

Constructions

214500	aai construction s/sol autrui	595 703,44	595 703,44		
281450	amort.aai constr.s/sol autrui	-215 811,36	-170 009,73	-45 801,63	-26,94
291450	depreciation des aai	-379 892,08		-379 892,08	

Installations tech. matériel et outill. indus.

215400	matériel industriel	136 292,81	181 329,52	-45 036,71	-24,84
215510	uniformes & habillement du per	4 325,89	4 325,89		
215530	vaisselle, verrerie et aut.mat		6 446,11	-6 446,11	-100,00
215550	ustensiles de cuisine	7 280,35	7 280,35		
281540	amort.matériel industriel	-112 110,65	-126 469,91	14 359,26	11,35
281551	amort.uniformes & habillement	-4 325,89	-4 325,89		
281553	amort.vaisselle, verrerie, aut		-4 816,67	4 816,67	100,00
281555	amort.ustensiles de cuisine	-6 896,11	-5 440,04	-1 456,07	-26,77
291540	depreciation matériel	-15 385,37		-15 385,37	
291555	depreciation petit matériel	-384,24		-384,24	

Autres immobilisations corporelles

218350	matériel informatique	1 400,00	1 400,00		
218400	meublier	165 313,54	203 167,35	-37 853,81	-18,63
281835	amort.matériel informatique	-1 400,00	-1 400,00		
281840	amort.meublier	-137 031,43	-136 383,25	-648,18	-0,48
291840	depreciation meublier	-17 831,34		-17 831,34	

Immobilisations financières (2)

Autres immobilisations financières

275100	dépôt de garantie	17 800,00	17 800,00		
--------	-------------------	-----------	-----------	--	--

Total de l'actif immobilisé (I) 37 047,56

610 176,62

-573 129,06 -93,93

Actif circulant

Stocks et en-cours

Matières premières et autres approv.

311000	stocks matieres premieres a		8 336,09	-8 336,09	-100,00
322000	stocks four. consommables		2 507,12	-2 507,12	-100,00

Créances(3)

Clients (3)

Clients douteux, litigieux (3)

416000	clients douteux ou litigieux		111,95	-111,95	-100,00
--------	------------------------------	--	--------	---------	---------

Provisions pour dépréciations des clients

491000	depreciation comptes client		-27,99	27,99	100,00
--------	-----------------------------	--	--------	-------	--------

Autres (3)

409800	rr a obtenir/avoirs non recus	8 667,99	13 179,85	-4 511,86	-34,23
445660	tva sur b et s		2 434,76	-2 434,76	-100,00

AB B

S.A.S RESTOLAUR
Exercice clos le 31/10/2017

Détail actif		Valeurs nettes au 31/10/17	Valeurs nettes au 31/10/16	Variation	
				en valeur	en %
445661	tva ded / encais janv	6 724,00		6 724,00	
445662	tva ded/ enc decembre	1 244,42		1 244,42	
445670	credit tva a reporter	3 594,00	4 860,00	-1 266,00	-26,05
445800	tva a regulariser		9,16	-9,16	-100,00
445860	tva s/fact non parvenues	4 957,72	4 833,60	124,12	2,57
448700	etat produits a recevoir	18 332,00	13 648,00	4 684,00	34,32
451000	compte courant titan integrati	12 490,00	17 586,00	-5 096,00	-28,98
467100	debiteurs divers	2 138,56		2 138,56	
467120	crt		5 015,78	-5 015,78	-100,00
467130	ancv		2 960,00	-2 960,00	-100,00
467400	acompte charges locatives	26 310,04	33 219,72	-6 909,68	-20,80
Fournisseurs débiteurs		154,92	1 192,08	-1 037,16	-87,00
Disponibilités		4 341,50	22 987,86	-18 646,36	-81,11
512100	credit agricole	4 341,50	20 750,13	-16 408,63	-79,08
531000	caisse		2 237,73	-2 237,73	-100,00
Charges constatées d'avance (3)		6 726,35	14 465,47	-7 739,12	-53,50
486000	charges constatees avance	6 726,35	14 465,47	-7 739,12	-53,50
Total de l'actif circulant (II)		95 681,50	152 996,31	-57 314,81	-37,46
Total de l'actif (I+II+III+IV+V)		132 729,06	763 172,93	-630 443,87	-82,61
(1) Dont droit au bail		15 250,00	15 250,00		

Détail passif	Valeurs au 31/10/17	Valeurs au 31/10/16	Variation	
			en valeur	en %
Capitaux propres				
Capital				
dont versé : 150 000,00	150 000,00	150 000,00		
101300 capital souscrit appelé vers	150 000,00	150 000,00		
Réserves				
Report à nouveau	-828 635,85	-601 934,32	-226 701,53	-37,66
119000 report à nouveau débiteur	-828 635,85	-601 934,32	-226 701,53	-37,66
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-777 853,05	-226 701,53	-551 151,52	-243,12
Situation nette	-1 456 488,90	-678 635,85	-777 853,05	-114,62
Total (I)	-1 456 488,90	-678 635,85	-777 853,05	-114,62
Autres fonds propres				
Total (I) Bis				
Provisions				
Provisions pour risques	39 149,96		39 149,96	
151100 prov. pour litiges	39 149,96		39 149,96	
Total (II)	39 149,96		39 149,96	
Dettes (1)				
Emprunts et dettes aup. étab. de crédit (2)	603,71	408 014,32	-407 410,61	-99,85
164100 emprunt sg 10 ans		235 722,06	-235 722,06	-100,00
164200 emprunt sg 7 ans		142 372,40	-142 372,40	-100,00
164300 emprunt sg 5 ans		29 422,02	-29 422,02	-100,00
168800 interets courus		141,30	-141,30	-100,00
518600 interets courus a payer	603,71	356,54	247,17	69,32
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 436 851,59	914 136,34	522 715,25	57,18
451100 compte courant titan	1 436 851,59	914 136,34	522 715,25	57,18
Fournisseurs	63 461,54	45 154,01	18 307,53	40,54
Fournisseurs, factures non parvenues	38 717,58	42 711,15	-3 993,57	-9,35
Dettes fiscales et sociales	10 433,58	31 679,21	-21 245,63	-67,06
421000 personnel remunerations dues		130,38	-130,38	-100,00
428100 provision sur salaires		1 362,28	-1 362,28	-100,00
428200 dettes pour conges payes		13 158,57	-13 158,57	-100,00
431100 urssaf		5 652,28	-5 652,28	-100,00
437200 mutuelle	62,40	240,00	-177,60	-74,00
437300 caisse retraite complementaire		1 655,17	-1 655,17	-100,00
437500 prevoyance salaries		72,13	-72,13	-100,00
438100 provision ch/ heures compteurs		406,18	-406,18	-100,00
438200 charges sociales s/ conges à p		3 032,83	-3 032,83	-100,00
438600 org.soc. charges a payer	4 896,13		4 896,13	
447501 taxe sodas		5,00	-5,00	-100,00
448200 charges fiscales sur salaires	2 798,38	3 041,72	-243,34	-8,00
448600 etat charges a payer	2 676,67	2 922,67	-246,00	-8,42
Autres dettes		113,75	-113,75	-100,00
467110 avoirs emis - repris		113,75	-113,75	-100,00
Total (III)	1 550 068,00	1 441 808,78	108 259,22	7,51
Total du passif (I+II+III+IV)	132 729,06	763 172,93	-630 443,87	-82,61
(1) Dont à plus d'un an	1 436 851,59	301 554,46		
(1) Dont à moins d'un an	113 216,41	1 140 254,00		

AB B

Detail Compte de résultat	Du 01/11/16 Au 31/10/17		Du 01/11/15 Au 31/10/16		Variation	
	% CA		% CA		en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	264,04	0,06			264,04	
707000 ventes marchandises france	264,04	0,06			264,04	
Production vendue (biens et services)	449 084,44	99,94	621 667,16	100,00	-172 582,72	-27,76
706303 prestations restauration tva 5	1 845,17	0,41	4 411,76	0,71	-2 566,59	-58,18
706304 prestations restauration 10%	433 006,15	96,36	596 749,94	95,99	-163 743,79	-27,44
706305 prestations restauration 20%	14 115,27	3,14	20 526,04	3,30	-6 410,77	-31,23
708181 recettes huiles usages	136,74	0,03	73,79	0,01	62,95	85,31
709600 rrr sur prest de services	-18,89		-94,37	-0,02	75,48	79,98
Montant net du chiffre d'affaires	449 348,48	100,00	621 667,16	100,00	-172 318,68	-27,72
Subventions d'exploitation	1 934,12	0,43			1 934,12	
740000 subvention exploitation	1 934,12	0,43			1 934,12	
Reprises provis. (amorts), trans. charges	7 739,61	1,72	11 267,52	1,81	-3 527,91	-31,31
781740 reprise dotations depreciation	27,99	0,01			27,99	
791200 transfert charges personnel	7 711,62	1,72	11 267,52	1,81	-3 555,90	-31,56
Autres produits	4 280,72	0,95	2 478,62	0,40	1 802,10	72,71
758000 pro divers gestion courante	778,81	0,17	442,36	0,07	336,45	76,06
758100 erreurs de caisse	3 501,91	0,78	2 036,26	0,33	1 465,65	71,98
Total des produits d'exploitation (1)	463 302,93	103,11	635 413,30	102,21	-172 110,37	-27,09
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	264,04	0,06			264,04	
607000 achats marchandises	264,04	0,06			264,04	
Achats mat. premières et autres approvis.	139 616,76	31,07	188 976,43	30,40	-49 359,67	-26,12
601110 matieres premieres - nourriture	127 397,08	28,35	175 529,10	28,24	-48 132,02	-27,42
601120 matieres premieres - boissons	14 998,06	3,34	23 860,94	3,84	-8 862,88	-37,14
602120 vaisselle jetable	646,50	0,14	2 008,19	0,32	-1 361,69	-67,81
602220 achats prod.entretien			8 311,52	1,34	-8 311,52	-100,00
602221 consommables entretien	3 672,15	0,82			3 672,15	
602222 consommables plonge	1 314,96	0,29			1 314,96	
602240 achats four. magasin			2 057,52	0,33	-2 057,52	-100,00
602241 consommables serviettes	703,40	0,16			703,40	
602242 consommables sets de table	255,06	0,06			255,06	
602243 articles traiteur flunch	24,66	0,01			24,66	
602280 bouteilles de gaz sodas	477,89	0,11	546,28	0,09	-68,39	-12,52
609100 rrr s/achats mat.premieres	-9 873,00	-2,20	-23 337,12	-3,75	13 464,12	57,69
Variation de stocks	5 164,69	1,15	1 090,97	0,18	4 073,72	373,40
603100 var stoc mat 1è four	3 510,10	0,78	2 194,83	0,35	1 315,27	59,93
603200 var stock aut approv	1 654,59	0,37	-1 103,86	-0,18	2 758,45	249,89
Autres achats et charges externes	195 795,36	43,57	206 341,37	33,19	-10 546,01	-5,11
606110 eau	2 516,82	0,56	305,46	0,05	2 211,36	723,94
606120 edf	25 661,47	5,71	32 761,04	5,27	-7 099,57	-21,67
606300 four pt equip. outillage	500,14	0,11	147,21	0,02	352,93	239,75
606311 uniformes et habillement du pe	2 434,80	0,54	949,73	0,15	1 485,07	156,37
606312 csommables vetements de travail	214,31	0,05			214,31	
606313 vaisselle, verrerie et autre m	1 272,62	0,28	1 942,42	0,31	-669,80	-34,48
606317 consommables imprimes	194,03	0,04			194,03	
606318 autres fournitures d'exploitat	533,88	0,12	1 318,91	0,21	-785,03	-59,52
606319 cartes traiteur et restaurant	87,47	0,02			87,47	

Détail Compte de résultat		Du 01/11/16		Du 01/11/15		Variation	
		Au 31/10/17	% CA	Au 31/10/16	% CA	en valeur	en %
606320	petit equipement - fournitures	162,84	0,04	785,30	0,13	-622,46	-79,26
606321	petit materiel exploitation	549,18	0,12			549,18	
606322	petit materiel deco	2,10				2,10	
606400	four adminis bureaux	617,50	0,14	611,14	0,10	6,36	1,04
611100	transport de fonds	184,75	0,04	257,07	0,04	-72,32	-28,13
611110	prestation titan	33 620,00	7,48	11 830,00	1,90	21 790,00	184,19
611200	analyses laboratoires	811,76	0,18	1 147,18	0,18	-335,42	-29,24
611700	recyclag huiles usages	96,29	0,02	48,49	0,01	47,80	98,58
611810	formations hors budget	560,50	0,12	563,66	0,09	-3,16	-0,56
613200	locations immobilieres	23 048,34	5,13	31 080,66	5,00	-8 032,32	-25,84
613510	location tpe	473,06	0,11	481,13	0,08	-8,07	-1,68
613520	location materiel informatique	6 276,68	1,40	7 850,23	1,26	-1 573,55	-20,04
614110	charges generales	5 993,83	1,33	6 687,62	1,08	-693,79	-10,37
614120	charges batiment	8 114,66	1,81	8 056,38	1,30	58,28	0,72
614130	charges speciales boutiques	859,21	0,19	789,03	0,13	70,18	8,89
614140	charges taxe fonciere	10 060,68	2,24	9 951,19	1,60	109,49	1,10
615200	entretien repar.s/biens immob.	971,91	0,22	3 776,05	0,61	-2 804,14	-74,26
615500	entret repar. /biens mobiliers	2 923,21	0,65	3 887,89	0,63	-964,68	-24,81
615600	maintenance	4 467,13	0,99	4 484,89	0,72	-17,76	-0,40
615610	maintenance materiel informati	499,33	0,11	427,63	0,07	71,70	16,77
615700	pressing	8,47		4,00		4,47	111,75
616400	assurances, risques d'exploita	340,71	0,08	380,43	0,06	-39,72	-10,44
621400	personnel detache/prete entrep	25 867,46	5,76	36 489,79	5,87	-10 622,33	-29,11
622610	honoraires comptables	5 436,00	1,21	5 328,00	0,86	108,00	2,03
622620	honoraires juridiques	5 459,00	1,21	1 300,00	0,21	4 159,00	319,92
622630	honoraires commissaires aux co	4 100,00	0,91	5 200,00	0,84	-1 100,00	-21,15
622700	frais actes contentieux	933,39	0,21	380,28	0,06	553,11	145,45
623000	publicite-relations publiques	85,29	0,02			85,29	
623010	plv operations	3 114,29	0,69	5 697,10	0,92	-2 582,81	-45,34
623150	redevances publicite	9 023,48	2,01	12 508,92	2,01	-3 485,44	-27,86
623400	cadeaux clientele	173,80	0,04	258,63	0,04	-84,83	-32,80
623410	cadeaux menu enfant	2 790,92	0,62	3 833,55	0,62	-1 042,63	-27,20
625700	receptions	84,60	0,02	56,88	0,01	27,72	48,73
626100	frais affranchissement	409,23	0,09	442,20	0,07	-32,97	-7,46
626200	telephone fixe	1 095,96	0,24	1 029,43	0,17	66,53	6,46
626300	frais internet	660,00	0,15	720,00	0,12	-60,00	-8,33
627820	frais bancaires	2 504,26	0,56	2 571,85	0,41	-67,59	-2,63
Impôts, taxes et versements assimilés		6 862,32	1,53	13 180,94	2,12	-6 318,62	-47,94
633300	formation profess. continue	1 565,66	0,35	1 764,61	0,28	-198,95	-11,27
633500	taxe apprentissage	1 124,99	0,25	1 528,00	0,25	-403,01	-26,38
635110	contrib.econom.territoriale	3 037,00	0,68	8 727,67	1,40	-5 690,67	-65,20
635310	taxe sodas	32,00	0,01	66,00	0,01	-34,00	-51,52
635320	contribution a l'audiovisuel p	1 102,67	0,25	1 094,66	0,18	8,01	0,73
Salaires et traitements		182 352,45	40,58	238 263,11	38,33	-55 910,66	-23,47
641100	salaires appointements	179 100,56	39,86	228 480,82	36,75	-49 380,26	-21,61
641110	provision sur salaires	-1 362,28	-0,30	-2 088,99	-0,34	726,71	34,79
641210	prov congés payés	-13 158,57	-2,93	-1 842,08	-0,30	-11 316,49	-614,33
641400	indemnités avantages divers	771,15	0,17	1 126,76	0,18	-355,61	-31,56
641410	indemnités et avantages divers	8 932,09	1,99	681,57	0,11	8 250,52	
641420	indemnité de blanchissage	357,88	0,08	637,51	0,10	-279,63	-43,86
641730	avantages en nature	7 711,62	1,72	11 267,52	1,81	-3 555,90	-31,56
Charges sociales		71 976,05	16,02	45 831,99	7,37	26 144,06	57,04
645100	cotisation urssaf	42 865,66	9,54	42 398,04	6,82	467,62	1,10
645110	provision ch / salaires	-406,18	-0,09	-461,37	-0,07	55,19	11,96
645200	cotisations mutuelles	1 310,80	0,29	1 290,00	0,21	20,80	1,61
645210	provision ch sur cp	-3 032,83	-0,67	-495,52	-0,08	-2 537,31	-512,05
645300	cotisation retraite compl	10 928,47	2,43	13 606,54	2,19	-2 678,07	-19,68
645350	retraite cadres			920,71	0,15	-920,71	-100,00
645500	prevoyance salaries	365,32	0,08	421,56	0,07	-56,24	-13,34

Detail Compte de resultat	Du 01/11/16 Au 31/10/17		% CA	Du 01/11/15 Au 31/10/16		% CA	Variation	
							en valeur	en %
645550 prevoyance cadres				454,19	0,07		-454,19	-100,00
645900 crédit impôt compet.emploi	-12 922,00	-2,88		-13 008,00	-2,09		86,00	0,66
647500 medecine travail pharmacie	1 142,33	0,25		705,84	0,11		436,49	61,84
648000 aures charges de personnel	31 724,48	7,06					31 724,48	
Dot. aux amortissements et dépréc.								
Sur immobilisations : dot. aux amortis.	114 229,98	25,42		119 330,56	19,20		-5 100,58	-4,27
681110 dot amort s/immo incorporelles	3 916,66	0,87		5 000,00	0,80		-1 083,34	-21,67
681120 dot amort s/immo corporelles	110 313,32	24,55		114 330,56	18,39		-4 017,24	-3,51
Sur actif circulant : dot. aux dépréciations				27,99			-27,99	-100,00
681740 dot.prov.depr.creances clients				27,99			-27,99	-100,00
Autres charges	23 569,08	5,25		27 826,60	4,48		-4 257,52	-15,30
651100 redevances brev.lic.				50,00	0,01		-50,00	-100,00
651200 redevances de franchise	18 046,98	4,02		25 017,86	4,02		-6 970,88	-27,86
651600 droits auteurs et reproduction	1 626,94	0,36		1 349,48	0,22		277,46	20,56
654400 pertes creances irrecoverables	101,77	0,02					101,77	
658000 char div-gestion courante	248,89	0,06		83,38	0,01		165,51	198,50
658100 erreurs de caisse	3 217,94	0,72		1 220,03	0,20		1 997,91	163,76
658200 nuls non deduits	326,56	0,07		105,85	0,02		220,71	208,51
Total des charges d'exploitation (II)	739 830,73	164,65		840 869,96	-135,26		-101 039,23	-12,02
Résultat d'exploitation	-276 527,80	-61,54		-205 456,66	-33,05		-71 071,14	-34,59
Quotes-parts résul. sur op. en com.								
Produits financiers								
Total des produits financiers (V)								
Charges financières								
Intérêts et charges assimilées (4)	17 767,35	3,95		19 572,23	4,36		-1 804,88	-9,22
661160 int/empr. et dettes assimilees	12 896,98	2,87		14 261,92	3,17		-1 364,94	-9,57
661500 interet cpte courant	1 990,30	0,44		1 508,98	0,34		481,32	31,90
668100 commss* cartes bancaires	1 075,36	0,24		1 432,57	0,32		-357,21	-24,93
668300 commissions titres restaurant	1 726,71	0,38		2 084,58	0,46		-357,87	-17,17
668500 commissions cheques vacances	78,00	0,02		129,55	0,03		-51,55	-39,79
668600 commissions refacturation sas				154,63	0,03		-154,63	-100,00
Total des charges financières (VI)	17 767,35	3,95		19 572,23	4,36		-1 804,88	-9,22
Résultat financier	-17 767,35	-3,95		-19 572,23	-3,15		1 804,88	9,22
Résultat courant	-294 295,15	-65,49		-225 028,89	-36,20		-69 266,26	-30,78
Produits exceptionnels								
Sur opérations en capital	17 859,40	3,97					17 859,40	
775200 prod cess ele act immo corp	17 859,40	3,97					17 859,40	
Total des produits exceptionnels (VII)	17 859,40	3,97					17 859,40	
Charges exceptionnelles								
Sur opérations de gestion	1 732,27	0,39					1 732,27	
671000 charg excep /op gest	1 732,27	0,39					1 732,27	
Sur opérations en capital	9 304,14	2,07					9 304,14	
675200 val.elem.cedes immo.corp.	9 304,14	2,07					9 304,14	
Dot. amortissements, dépréc., provisions	490 380,89	109,13		1 672,64	0,27		488 708,25	
687100 dot.amort except./immos	22 487,90	5,00		1 672,64	0,27		20 815,26	
687500 dot.prov.risques charges excep	39 149,96	8,71					39 149,96	

Détail Compte de résultat	Du 01/11/16		Du 01/11/15		Variation	
	Au 31/10/17		Au 31/10/16		en valeur	en %
687600 dot.prov.deprec.except.	428 743,03	95,41			428 743,03	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	501 417,30	111,59	1 672,64	0,27	499 744,66	
Résultat exceptionnel	-483 557,90	-107,61	-1 672,64	-0,27	-481 885,26	
Total des produits (I+III+V+VII)	481 162,33	107,08	635 413,30	102,21	-154 250,97	-24,28
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 259 015,38	280,19	862 114,83	138,68	396 900,55	46,04
Bénéfice ou Perte	-777 853,05	-173,11	-226 701,53	-36,47	-551 151,52	-243,12
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	1 990,00		1 509,00			

AB 13

L'Annexe

AB M

Annexe aux comptes annuels

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2017 dont le total est de 132 729 euros et, au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des comptes de produits est de 481 162 euros et dégageant un résultat de -777 853 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/11/2016 au 31/10/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes ont été établis par le responsable de l'entité.

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Par ailleurs, seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

Faits caractéristiques de l'exercice

Le 19 Juin 2017, les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date. La SAS RESTOLAUR a cessé son activité le 12 Aout 2017.

Au 31 Octobre 2017, les opérations de liquidation de la société sont toujours en cours.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la valeur liquidative.

Les comptes annuels au 31/10/2017 ont été établis conformément aux disposition du Code de Commerce au règlement de l'ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Pour l'application de ces règlements, l'entreprise a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

L'actif incorporel est constitué d'un droit au bail qui a fait l'objet d'une dépréciation totale à l'arrêté des comptes.

Immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

Agencement et aménagement des constructions	5 à 15 ans
Matériels et outillages industriels	3 à 7 ans
Vaisselles et ustensiles	5 ans
Mobilier	5 à 7 ans

La valeur nette comptable de l'actif corporel correspond à sa valeur liquidative.
Si la valeur liquidative de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées d'un dépôt de garantie. Ce dernier sera restitué sur l'exercice suivant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AB M

Note sur le bilan actif

Fonds commercial

Désignation	Valeur nette	Achetés	Réévalués	Reçus en apport
Droit au bail	15 250	15 250		
Total	15 250	15 250		

Immobilisations et amortissements

Immobilisations	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immob. fin ex.
Immobilisations incorporelles	62 403		47 153	15 250
Immobilisations corporelles	999 653	1 636	90 973	910 316
Immobilisations financières	17 800			17 800
Total	1 079 855	1 636	138 125	943 366
Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	20 833	26 319	47 153	
Immobilisations corporelles	448 845	110 398	81 668	477 575
Total	469 679	136 718	128 821	477 575

Intégration fiscale

Les conventions d'intégration fiscale prévoient que la charge d'impôt dans les filiales est identique à celle qui existerait en l'absence d'option pour ce régime.

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	17 800	17 800	
De l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	84 614	84 614	

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	27 000
Disponibilités	
Total	27 000

Charges constatées d'avance

Ces charges ne sont composées que des charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

AB B

Note sur le bilan passif

Composition du capital social

Toutes les actions composant le capital sont de même catégorie.

Désignation	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital au début de l'exercice	150 000	1
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital en fin d'exercice	150 000	1

Provisions pour risques et charges

La provision pour risque correspond à un litige commercial d'un montant de 39 149 €.

Provisions pour dépréciations

La dotation aux provisions pour dépréciation des actifs immobilisés s'élève à 428 743 € afin de ramener leur valeur nette comptable à leur valeur liquidative.

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	604	604		
Emprunts et dettes financières divers				
Groupes et associés	1 436 852		1 436 852	
Fournisseurs et comptes rattachés	102 179	102 179		
Dettes fiscales et sociales	10 434	10 434		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	1 550 068	113 216	1 436 852	

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	604
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 718
Dettes fiscales et sociales	10 371
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	49 692

AB R

Informations concernant les entreprises liées

Identité de la société consolidante

Les comptes de la SAS RESTOLAUR sont consolidés dans le cadre du groupe TITAN dont la société mère est la SAS TITAN domiciliée ZAC de Borde Blanche à Villefranche de Lauragais (31 290) - Siret: 487 491 532 00023 RCS de Toulouse.

Postes de bilan et du compte de résultat	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation	
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	1 436 852		
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 344		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Charges			
Charges financières	1 990		

AB P

Autres informations

Rémunérations des organes d'administration, de direction et de surveillance

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



Liasse fiscale

AD B

N° 11084* 18

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/11/16	et clos le	31/10/17	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquièmes C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquièmes C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
S.A.S RESTOLAUR Zone d'aménagement concertée Borde Blanche 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS			
SIRET 7 5 1 0 3 0 4 6 1 0 0 0 1 4		Mél superu.villefranchedelauragais.compta3@systeme-u.fr	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/11/14
---	----------

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SAS TITAN ZAC de Borde Blanche 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

SIRET 4 8 7 4 9 1 5 3 2 0 0 0 2 3

B ACTIVITE

Activités exercées	Cafétiéras et autres libres-services	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28 %*	Déficit	790 775
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art 238 quinquièmes)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
AA Auditeurs Associés 113 Route de Labège 31400 TOULOUSE Tél : 0562714800			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA		Date : 01/02/18 Lieu : Villefrance de Lauragais	
Tél :		Qualité et nom du signataire : Président Jean-François BRULIERE	
		Signature	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »)

AB M

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065 - SD

F	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions	(1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)	(2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis	(5)			Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

HB B

Désignation de l'entreprise : S.A.S RESTOLAUR Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise : Zone d'aménagement concertée Borde Blanche 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 75103046100014 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/10/2017				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement*	AB	AC					
	Frais de développement*	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
	Fonds commercial (1)	AH	AI	15 250	15 250			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ	595 703	595 703			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	147 899	139 102	8 797		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	166 714	156 263	10 451		
	Immobilisations en cours	AV	AW					
	Avances et acomptes	AX	AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV					
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières*	BH	BI	17 800		17 800			
TOTAL (II)		BJ	BK	943 366	906 318	37 048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY				
		Autres créances (3)	BZ	CA	84 614		84 614	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	4 342		4 342		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	6 726		6 726		
	TOTAL (III)	CJ	CK	95 682		95 682		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	1 039 048	906 318	132 729		
Renvois :	(1) Dont droit au bail	15 250	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	17 800	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AB B

Désignation de l'entreprise		S.A.S RESTOLAUR		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 000)			DA	150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	-828 636	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-777 853	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	-1 456 489	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	39 150	
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR	39 150		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	604	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	1 436 852	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	102 179	
	Dettes fiscales et sociales			DY	10 434	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régulier	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 550 068		
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	132 729		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	113 216	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RB RB

Désignation de l'entreprise : S.A.S RESTOLAUR							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	264	FB		FC	264	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	449 084	FH		FI	449 084	
		FJ	449 348	FK		FL	449 348	
	Chiffres d'affaires nets *					FM		
	Production stockée *					FN		
	Production immobilisée *					FO	1 934	
	Subventions d'exploitation					FP	7 740	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FQ	4 281	
	Autres Produits (1) (11)					FR	463 303	
Total des produits d'exploitation (2) (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	264	
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	139 617	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	5 165	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	195 795	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 862	
	Salaires et traitements *					FY	182 352	
	Charges sociales (10)					FZ	71 976	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	114 230	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	23 569		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	-276 528
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	17 767
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	17 767
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	-17 767
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	-294 295

AB B